



Litige suite vente de véhicule

Par **vmax5_old**, le 12/11/2007 à 10:20

Bonjour,

Voilà je viens de vendre mon véhicule qui avait un peu plus de 3 ans et qui avait parcouru 184000kms à un particulier.

Celui-ci a essayé le véhicule bien entendu avant de l'acheter et comme celui-ci lui plaisait et qu'il fonctionnait bien nous avons alors finalisé la vente.

Le soir même ce monsieur récupère donc le véhicule et fait avec un peu plus de 700 ou 800 kms et celui-ci tombe en panne.

Dès lors monsieur fait appel à son assureur pour le dépannage et voilà que le véhicule se retrouve chez le garage citroen Rouen pour les réparations.

C'est alors que mecontent l'acheteur me fais savoir l'origine de la panne à savoir un problème de turbo chose qui fonctionnait très bien auparavant et me réclame la prise en charge du remplacement environ 800 euros et lui prendrais en charge la pose qui s'élève à 300 ou 400 euros.

Que dois je faire face à un tel problème et que dois je répondre à l'acheteur sachant qu'il est très pressé et que si je ne lui envoie pas la somme qu'il désire rapidement il risque d'engager une procédure judiciaire.

Par **papa tango charly_old**, le 12/11/2007 à 11:00

la question est: est-ce un vice caché, ou une panne due à l'usure ?

peut-être aussi que cela résulte de la différence de conduite entre vous et l'acquéreur...

Par **vmax5_old**, le **12/11/2007** à **15:27**

bonjour

merci de me repondre mais un vice caché non car si j'aurais pu prévoir cette panne je ne lui aurais pas vendu sachant qu'il devait faire 700 ou 800 kms pour rentrer.

Maintenant j'attend l'expert et ses conclusions.

????